



**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 29 avril 2016**

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
TCHOBANIAN Frédéric	Maire	X		
VIENNET Emmanuel	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
DI MAIO Annie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
KIEFFER Dominique	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
HERMETET Jean-Daniel	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
ORTLIEB Jeannette	Conseillère municipale déléguée	X		
ROMAN Antonia	Conseillère municipale déléguée	X		
MAURY Pierre	Conseiller municipal	X		
WERY Claude	Conseiller municipal		X	
DESMARAIS Gaëtan	Conseiller municipal	X		
LOYER Denise	Conseillère municipale	X		
MENEGON Alan	Conseiller municipal	X		
STILINOVIC Renato	Conseiller municipal		X	
CILICHINI Laurence	Conseillère municipale	X		
BESSION Claire	Conseillère municipale		X	Jeannette ORTLIEB
GHERABI Malika	Conseillère municipale		X	
OUDARD Olivier	Conseiller municipal		X	
MARILA Danijela	Conseillère municipale	X		

**Compte-rendu conseil du 1er avril 2016** : Approuvé à l'unanimité  
**Secrétaire de Séance** : Emmanuel VIENNET

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour**

1. choix pour la réhabilitation de l'entrée du village côté Montbéliard
2. Emprunt
3. Demande de subvention au SYDED pour l'éclairage public
4. Tirage au sort des jurys d'assise
5. Redevance pour occupation provisoire du domaine public
6. Tarifs de la salle polyvalente
7. questions relatives à PMA
8. Questions diverses  
convention PMA pour marché du soir  
modification du tableau des emplois

# 1 Choix pour la réhabilitation de l'entrée du village côté Montbéliard

Intervention de :

19 h 45 agence singulier immobilier - Madame Danijela MARILA

20 h 15 Monsieur Eric VURPILLOT

20 H 45 Messieurs Jean-Baptiste DELFOSSE, Sébastien BRIOTTET, Boris RUDENKO

Durant les présentations, le Maire a complété le tableau suivant de manière à avoir des éléments d'analyse comparatif avant de passer au vote :

	Singulier Projet 1	Vurpillot Projet 2	Delfosse Briotet Rudenko Projet 3
Investisseur	A déjà des réalisations (à Charquemont) + avenue J. Moulin à Belfort / Pro Immo à Audincourt / Le Coquetier	De l'expérience dans l'immobilier. Demande avis mairie. Ouvert aux couleurs pour s'intégrer dans le village. Souhait d'aider un ami qui souhaite redémarrer dans la réparation de motos	Delfosse / Rudenko / Briotet → metteur pour que chacun achète sa partie (façades homogènes)
Projet La Chope	Volonté de réhabiliter pour rendre propre et moderne (restaurateur de qualité)	(Franche-Comté Boissons – L. Ferrer a un réseau de distribution sur toute la région) = souhait d'un point de restauration (dont des franchises) aux normes PMR. Possibilité de démolir une partie	Local commercial au rez de chaussée (JB Delfosse) + 2 appartements. Démolition pour avoir toit terrasse à l'AR + jardin conservé avec 4 places de parking
Projet Maison Humbert	Au rez-de-chaussée : Agence de voyages (ou médecin) et cabinet d'infirmières A l'étage: 1 appartement duplex F5 en vente	Rénovation des appartements mais pas en haut de gamme Appartements (plutôt des T3) Si le resto a besoin d'une salle supplémentaire = moins d'appartements	Rénovation à neuf pour du locatif (4 à 7 appartements). F1Bis à l'arrière / T3-4 à l'avant (offre de qualité)
Projet Garage	Places de parking couvertes + artisan (lieu de stockage)	Concessionnaire moto (réparation, vente, ...) + appartement de fonction. Avec cour intérieure	A l'avant : surface commerciale pour le garage ou un salon de coiffure. Local professionnel à l'arrière pour Stockage de voitures

Ravalement façade	Bardage + peinture (à l'arrière)	Isolation extérieure pour les appartements	Oui
Réfection toiture	Chope à voir		Reprendre le toit
Aménagements extérieurs	Avec réhabilitation chope + 2 places de parking	Terrasse pour bar	2 places de stationnement
Délai de réalisation	9 mois à partir de la signature	Exploitation du garage printemps 2017 Le reste dans la foulée	2 ans
Licence IV	Question non évoquée	Intéressé par le rachat	Intéressé par le rachat

**Danijela MARILA quitte la salle et ne prend pas part au débat**

### Analyse de Maire :

#### **Expérience plus ou moins développée**

Projet 1 = expérience

Projet 2 = expérience

Projet 3 = moins d'expérience

#### **Chope**

Projet 1 : volonté de réhabiliter pour resto mais pas de restauration rapide

Projet 2 : regarde les différents projets et n'écarte pas les franchises et a pris en compte la norme PMR

Projet 3 : Installation de JB DELFOSSE + appartements  
Parking traité sur la partie avant

#### **Maison Humbert**

Projet 1 : projet avec appartements + installation d'un cabinet infirmier

Projet 2 : Appartements plutôt de type T3

Projet 3 : 4 à 7 appartements en locatif

#### **Garage**

Projet 1 : place de parkings + lieu de stockage

Projet 2 : concessionnaire moto

Projet 3 : entreprise pour stock de voitures

#### **Façade**

Projet 1 : bardage moderne

Projet 2 : isolation extérieure

Projet 3 : ravalement avec volonté de faire quelque chose d'homogène

#### **Prix proposés**

Projet 1 : 105 000 €

Projet 2 : 110 000 €

Projet 3 : 112 600 €

Tous vont faire appel à un architecte  
Tous ont la volonté de démarrer rapidement

Pour mémoire prix d'achat par la commune :

Chope : 60 000 €

Maison HUMBERT + garage : 185 000 €

Vu que le jury est important, Gaétan DESMARAIS propose de faire un tour de table et que chacun dise sa préférence avec un classement.

Le projet 2 est arrivé systématiquement en tête des classements (Sauf 02 personnes qui s'abstiennent)

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à vendre les parcelles AC 150 et AC 151 à Mr VURPILLOT
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

**Danijela MARILA ne prend pas part au vote**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

**Pour : 11**

**Le Maire fait un point concernant l'avancée du projet de l'Auberge :**

- Au rez-de-chaussée : 2 surfaces commerciales dont une avec cuisine
- 4 appartements T3 avec une grande pièce à vivre donnant sur balcons côté Sud
- Accès par côté Sud (à l'arrière du bâtiment)
- Places de stationnement à l'intérieur du terrain (en cours d'étude)

**Pour information**

## **2 Emprunt**

Le conseil municipal doit envisager un emprunt de 150 000 € pour financer le rachat des parcelles AC 150 et AC 151 (ex Chope et Maison HUMBERT).

Une consultation a été faite auprès de :

- Caisse d'Epargne
- Crédit Mutuel
- Crédit Agricole
- Banque Populaire de Franche-Comté

	Taux durée 15 ans	Taux durée 20 ans	Frais de dossier
Caisse d'Epargne	1,48%	1,71%	0,20% déduit du 1 <sup>er</sup> déblocage
Crédit Mutuel	1,40%	1,75%	Néant
Crédit Agricole	1,54%	1,79%	225€

Banque Populaire de Franche-Comté	1,34%	1,59%	Néant
-----------------------------------	-------	-------	-------

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après étude des pièces du dossier, décide :**

- d'autoriser le Maire à conclure un prêt avec la Banque Populaire de Franche-Comté pour une durée de 15 ans
- d'autoriser le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant

### **3 Demande de subvention au SYDED pour l'éclairage public**

La commune de Sainte-Suzanne s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement du parc d'éclairage public communal qui comprend :

- 11 luminaires rue du Jaugié et impasse sur la Haie
- 09 luminaires place du Stade
- 01 luminaire rue de la Grotte

Les luminaires sont de la marque :

- rue du Jaugié + impasse sur la Haie : SCOOP Kea X LED
- place du Stade : TWEET LED S1
- rue de la Grotte : TWEET LED S1

Montant des travaux :

- rue du Jaugié + impasse sur la Haie : 5 247.00 € HT
- place du Stade : 4 392.00 € HT
- montant des travaux : 510.85 € HT

**soit un total de 10 149.85 € HT**

Plan de financement :

- subvention SYDED (44.7 %) : 4 516.68 €
- commune (55.3 %) : 5 633.17 €

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :**

- d'accepte le plan de financement
- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide du SYDED
- d'autoriser le Maire à demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- de s'engager à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 14**

### **4 Tirage au sort des jurys d'assise**

Le Maire expose qu'il convient de procéder au tirage au sort pour la désignation des jurys d'assises. Le tirage au sort se fait publiquement, dans chaque commune, à partir de la liste électorale avec **un nombre de noms triple** de celui fixé par l'arrêté préfectoral dans la circonscription.

A préciser que l'arrêté préfectoral n° 2012-0006 fixe le nombre de **1 juré pour la commune de Sainte-Suzanne.**

**Les modalités du tirage au sort**

Le tirage au sort portera sur la liste générale des électeurs de la commune. Un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

### **Utilisation des listes générales des électeurs**

Lors du tirage au sort, il n'y a pas lieu de tenir compte des incompatibilités ou incapacités dont nous aurions connaissance.

Cependant, les personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune, au titre de contribuables par exemple mais qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département (cas de résidents français à l'étranger) ne peuvent figurer sur la liste communales.

Par ailleurs, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint **l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.**

Tirage au sort :

- Jean-François FAIVRE rue du Saint-Michel
- Frédéric WALHER rue de Besançon
- Mégane MICHAUT 63 rue de Besançon

## **5 Redevance pour occupation du domaine public**

Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 3 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :**

- **décide d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 14**

## **6 Tarifs de la salle polyvalente**

### **I Propositions de Nouveaux Tarifs de la salle polyvalente pour 2017**

Personnes ou Associations extérieures :

	<b>Avec cuisine</b>		<b>Sans cuisine</b>	
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
A la journée	432 €	454 €	346 €	364 €
La journée supplémentaire	216 €	228 €	173 €	184 €
La 1/2 journée supplémentaire	108 €	114 €	86 €	92 €
A l'heure (pas de location à l'heure le samedi)	44 € la 1 <sup>ère</sup> heure et 22 € les suivantes et 82.50 €	138 € la 1 <sup>ère</sup> heure et 24 € les suivantes	44 € la 1 <sup>ère</sup> heure et 22 € les suivantes	48 € la 1 <sup>ère</sup> heure et 24 € les suivantes

	pour vaisselle et cuisine			
Location en week-end (impérativement du vendredi 14 h au lundi 9 h)	756 €	796 €	605 €	638 €

Personnes ou Associations de Sainte-Suzanne :

	Avec cuisine		Sans cuisine	
	2016	2017	2016	2017
A la journée	216 €	227 €	173 €	182 €
La journée supplémentaire	108 €	114 €	86.50 €	91 €
La ½ journée supplémentaire	54 €	57 €	43 €	46 €
A l'heure (pas de location à l'heure le samedi)	44 € la 1 <sup>ère</sup> heure et 22 € les suivantes et 82.50 € pour vaisselle et cuisine	138 € la 1 <sup>ère</sup> heure et 24 € les suivantes	44 € la 1 <sup>ère</sup> heure et 22 € les suivantes	48 € la 1 <sup>ère</sup> heure et 24 € les suivantes
Location en week-end (impérativement du vendredi 14 h au lundi 9 h)	378 €	398 €*	302.50 €	319 €
Location de la salle des familles à la journée avec cuisine	103 €	110 €		100 €
Location de la salle des familles ou salle du haut à l'heure			10.50 €	12 €

(\*) Pour les Associations de Sainte-Suzanne la première location en week-end de la salle polyvalente avec cuisine est de 118 €

Le kit de nettoyage est obligatoirement fourni à chaque location et facturé à 10 €.

Permanence obligatoire d'un vigile, le week-end de 22 h à 4 h, lors les manifestations de plus de 200 personnes pour les particuliers au tarif en vigueur : 200 €. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs sociétés de surveillance. La question sera évoquée lors d'un prochain conseil municipal notamment pour autoriser le Maire à signer le contrat avec l'une d'entre elle.

**II Mise à jour des tarifs pour la location ou la perte ou la casse du matériel (à partir de juin 2016)**

Matériels	Prix Unitaire en €
Tables rectangulaires	150,00
Tables Rondes location	8,50
Tables Rondes	120,00
Chaises	35,00
Verres 19cl élégance	2,50
Flûtes 10cl élégance	2,50
Assiettes plates élégance	5,50
Assiettes creuses élégance	5,50
Assiettes dessert élégance	4,00
Fourchettes Frida	1,50

Couteaux Frida	2,50
Cuillères Frida	1,50
Cuillères à moka Frida	0,90
Cuillères à café Frida	0,90
Couteaux à poisson Frida	1,50
Fourchettes à poisson Frida	1,50
Fourchettes service Inox Valmy	2,50
Cuillères service Inox Valmy	2,50
Pelle à tarte Inox Valmy	3,50
Tasses à café Oslo	2,50
Soucoupes Oslo	2,00
Plateaux de service	10,00
Plats ovales	8,00
Plats ronds	9,50
Plats creux rectangulaires	18,00
Légumiers ronds	10,50
Saladiers en verre	5,00
Cruches	4,00
Paniers à pain	6,50
Seaux à champagne	16,00
Ecumoires	12,00
Chinois	21,00
Pelle à glaçons 50cl	5,00
Fouet à main	9,50
Couteau à jambon	25,00
Grande planche à découper	55,00
Petite planche à découper	35,00
Câble PC sono	30,00
Micro sans fil	180,00
Sono	52,00
Couteau à saigner	15,00
Petite louche	6,00
Grosse louche 16cm	25,00
Cuillère à arroser 35cm	8,00
Fusil	20,50
Grappin 2 dents	9,00
Spatule inox	12,50
Marmite Ø 45 H 28 + couvercle	185,00
Plaques à rôtir alu 35x28	61,00
Plaques à rôtir alu 40x32	50,00
Plaques à rôtir alu 50x40	56,00
Casseroles	45,00
Passoire	67,00
Essoreuse à salade	30,00
Plaque four 60x40	31,00
Coupe-pain	200,00
Décapsuleur	3,30
Trancheuse à jambon	1 580,00
Réchauffeuse	100,00
Cafetière Novo+pots verseurs	325,00
Ouvre-boîte	0,25
Tire-bouchon	4,00
Limonadier	3,00
Agrafes, punaises...	30 €/heure
Nettoyage Vaisselle sale	30 €/heure
Nettoyage Salle	30 €/heure
Vérification système de Sécurité incendie	
Contrôle et vérification de l'alarme	
Clé	50,00
Badge alarme	80,00
Micro onde	50,00
Pelle + balayette	2,00
Raclette à sol	33,00
Balais coco	7,20
Grand balai, balai brosse	10,00
Seau presse + balai frange	103,00
Boîte allumettes	0,30
Trousse à pharmacie	15,00
Pansements	Inclus dans trousse à pharmacie
épingles à nourrice	Inclus dans trousse à pharmacie
compresse de gaz	Inclus dans trousse à pharmacie
Solution antiseptique	Inclus dans trousse à pharmacie
Compresse stérile	Inclus dans trousse à pharmacie
arnica	Inclus dans trousse à pharmacie

bande	Inclus dans trousse à pharmacie
pince à épiler	Inclus dans trousse à pharmacie
gants vinyl	Inclus dans trousse à pharmacie
ciseaux	Inclus dans trousse à pharmacie
Eosine 2%	Inclus dans trousse à pharmacie
Kit de nettoyage obligatoire	10,00
Chariots en Inox	170,00
Diabale roues gonflables	65,00

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré décide :**

- **d'adopter les nouveaux tarifs de location de la salle**
- **d'adopter les tarifs de location, de perte ou de casse du matériel**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 14**

### **7 Questions relatives à PMA**

- Loi NOTRe : Mise en place d'une commission de préfiguration du futur EPCI
- Travaux assainissements Faubourg de Besançon à Montbéliard
- THNS : Déplacement fête foraine Audincourt
- 

### **8 Questions diverses**

- convention marché du soir

Le Maire expose que contrairement aux années précédentes, il y a lieu d'établir une convention avec Pays de Montbéliard Agglomération afin de définir les modalités de partenariat entre la commune et PMA.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré décide :**

- **d'autoriser le Maire à accepter les termes de cette convention**
- **d'autoriser le Maire à signer cette convention**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 14**

- Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire informe le Conseil municipal que Sylvie GRAU, Secrétaire générale, a fait une demande de mutation à la Ville de Montbéliard pour occuper un poste de Directrice du Bureau du Maire, des Relations Publiques et de la Sécurité. Le poste occupé par Sylvie GRAU était sur un grade d'attaché. Aussi, le Maire propose de modifier le poste et d'ouvrir à un rédacteur. Il y a donc lieu de modifier le tableau des emplois.

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide :**

1. **la suppression de l'emploi au grade d'attaché territorial à temps complet.**
2. **la création de l'emploi au grade de rédacteur territorial à temps complet**
3. **de modifier comme suit le tableau des emplois :**

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Attaché territorial	A	1	0	Temps complet

Rédacteur territorial	B	0	1	Temps complet
-----------------------	---	---	---	---------------

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 14**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 15**

**Liste des délibérations :**

- choix pour la réhabilitation de l'entrée du village côté Montbéliard
- Emprunt
- Demande de subvention au SYDED pour l'éclairage public
- Redevance pour occupation provisoire du domaine public
- Tarifs de la salle polyvalente
- convention PMA pour marché du soir
- modification du tableau des emplois